

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ACCOMPAGNEMENT

Un permis de construire clé en main

Les AVANTAGES

Un accompagnement personnalisé, basé sur une expertise fiable, délivré par des conseillers de la Chambre d'Agriculture.

- > La possibilité de bénéficier de la collaboration d'un architecte (sur devis)
- > Contact avec les administrations

Vous souhaitez :

- > Réaliser le permis de construire de son bâtiment agricole

Un permis de construire



DIAGNOSTIQUER

- Réaliser des plans
- Rédaction du dossier



DÉROULER

- Un rendez-vous en exploitation
- Réalisation du dossier au bureau



CONSEILS EN ENTREPRISE

La Chambre d'Agriculture vous accompagne

- Réalisation de la déclaration I.C.P.E si nécessaire
- Prix de la prestation peu élevé

INFOS PRATIQUES

Lieu

Sur l'exploitation

Tarifs

Sans architecte : 700 € H.T.
+ 210 € H.T. si 2ème projet

Si besoin signature architecte : 500 € H.T. +
150 € H.T. si 2ème projet
+ devis architecte

Documents remis

Dossiers permis de construire à déposer
+ 1 à conserver

Délai

3 semaines (à 2 mois si architecte)

VOS INTERLOCUTEURS



Maxime TAMINE

Conseiller

07 76 11 75 23

m.tamine@ardennes.chambagri.fr



Bertille VERON

Conseiller

06 23 38 98 37

b.veron@ardennes.chambagri.fr

